

N° 29 Juin 2025

"Gouvernance des territoires"



Numéro Thématique

"Gouvernance des territoires"

Revue Scientifique du



**Laboratoire
Ville Société Territoire
(laboVST)**

*Le
Journal
des
Sciences
Sociales*

N°29 - Juin 2025

ISSN 2073-9303

Revue Scientifique du



Ville Société Territoire

www.labo-vst.org

Le Journal des Sciences Sociales

INDEXATIONS ET RÉFÉRENCEMENTS



<https://sjifactor.com/passport.php?id=23408>

Impact factor 2025 : 6.839

Impact factor 2024 : 5.46

Impact factor 2023 : 3.379

auré HAL
accès aux données
de référence de HAL

<https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/114767>



<https://reseau-mirabel.info/revue/21500/Le-Journal-des-Sciences-Sociales>

Le Journal des Sciences Sociales

revueljss2@gmail.com

www.labo-vst.org

LE JOURNAL DES SCIENCES SOCIALES

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Prof Simplicie Y. Affou, Directeur de Recherches (Institut de Géographie
Tropicale, IGT, Abidjan) Tel : Cel : (00225) 0707 70 85 57,
E-mail : syaffou@yahoo.fr ou affou@ird.ci

Prof Alphonse Yapi-Diahou, Professeur Emérite de Géographie (Université Paris 8),
Cel : 0033668032480 ; Email : yapi_diahou@yahoo.fr

Prof Brou Emile Koffi Professeur Titulaire de Géographie, (Université Alassane
Ouattara,), Cel.: (00225) 0103589105 ; E-mail : koffi_brou@uao.edu.ci

Prof Roch Gnabéli Yao, Professeur Titulaire de Sociologie, (Université Félix
Houphouët Boigny) ; Cel : 07 08 18 85 96 Email roch.gnabeli@laasse-
socio.org

Prof Jonas Guéhi. Ibo, Directeur de Recherches (Université Nangui Abrogoua),
Cel : (00225) 0505 68 48 23 E-mail : ibojonas@yahoo.fr

Prof René Joly Assako Assako, Professeur Titulaire de Géographie, Université
Yaoundé, Cameroun ; Email rjassako@yahoo.fr

Prof Ferdinand A. Vanga, Professeur Titulaire de Sociologie (Université Péléforo
Gon Coulibaly), Tel : (00225) 01 03 48 91 60 / 05 05 083 702
E-mail : ferdinand.vanga@upgc.edu.ci af_vanga@yahoo.fr

COMITE EDITORIAL

Directeur de Publication

Simplice Y. Affou, Directeur de Recherches (Institut de Géographie Tropicale, IGT, Abidjan) Tel: Cel: (00225) 07 07 70 85 57 E-mail : syaffou@yahoo.fr
ou affou@ird.ci

Rédacteur en Chef

Alphonse Yapi-Diahou, Professeur titulaire de Géographie (Université Paris 8)
Cel : 0033668032480 ; Email : yapi_diahou@yahoo.fr

Rédacteur en Chef Adjoint

Jonas Guéhi. Ibo, Directeur de Recherches (Université Nangui Abrogoua)
Cel : (00225) 05 05 68 48 23 E-mail : ibojonas@yahoo.fr

Secrétariat du Comité de Rédaction

Assué Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara,
Bouaké, (00225)0103192952, Email assueyao@yahoo.fr

Konan Kouakou Attien Jean-Michel, Maître de Conférences, Université Alassane
Ouattara, Bouaké, (00225)0707117755, E-mail : attien_2@yahoo.fr

Yapi Atsé Calvin, Maître-Assistant, Université Alassane Ouattara, Bouaké,
(00225)0707996683, E-mail : atsecalvinyapi@gmail.com

Yassi Gilbert Assi, Maître de Conférences de Géographie, Ecole Normale
Supérieure d'Abidjan, Cel.: (00225) 07 75 52 62; E-mail:
yassiga@gmail.com

Secrétaire aux finances

Bohoussou N'Guessan Séraphin, Maître de Conférences de Géographie, Université
Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire, (00225)0505483129,
E-mail : bohounse@yahoo.fr

COMITE DE LECTURE

- Abdoul Azise SODORE, Maître de Conférences de Géographie/aménagement, Burkina Faso
- Adaye Akoua Assunta, Maître de Conférences de Géographie, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan
- Allaba Ignace, Maître de Conférences d'études germaniques, Université Felix Houphouët Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire
- Assué Yao Jean-Aimé, Maître de Conférences de Géographie, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire
- Bally Claude Kore, Maître de Conférences de Sociologie des organisations, université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Beka Beka Annie, Maître de Conférences de géographie, École Normale Supérieure, Gabon
- Biyogbe Pamphile, Maître de Conférences de Philosophie, Ecole Normale Supérieure, Gabon
- Bohoussou N'Guessan Séraphin, Maître de Conférences de Géographie (Université Alassane Ouattara)
- Christian Wali Wali, Maître-Assistant de Géographie, Université Omar Bongo de Libreville, Gabon
- Coulibaly Salifou, Maître-Assistant de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Diarrassouba Bazoumana, Maître de Conférences de Géographie, environnementaliste, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Djah Armand Josué, Maître de Conférences de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Dosso Yaya, Maître-Assistant de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Eleanor FUBE MANKA'A, Maître-Assistant de Géographe, ENS/Université de Yaoundé I, géographie des aménagements ruraux
- Gokra Dja André, Maître de Conférences, Sciences du Langage et de Communication, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
- Hugo PILKINGTON, Maître de Conférences, Géographie de la santé, université de Paris 8, France
- Kadet G Bertin, Professeur Titulaire de Géographie, Ecole Normale Supérieure (ENS), Abidjan
- Koffi-Didia Adjoba Marthe, Maître de Conférences de Géographie, Université Félix Houphouët Boigny,

Koffi Yeboue Stéphane, Maître de Conférences de Géographie, Université Peloforo Gon Coulibaly, Korhogo

Kouadio M'bra, Kouakou Dieu-Donne, Maître de Conférences de sociologie de la santé, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Kouame Konan Hyacinthe, Maître de Conférences de Géographie, Université Peloforo Gon Coulibaly, Korhogo

Kra Kouamé Antoine, Maître de Conférences d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Kramo Yao Valère, Maître-Assistant de Géographie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Loukou Alain François, Professeur Titulaire de Géographie TIC, Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire

Moatila Omad Laupem, Maître-Assistant de Géographie, Université Marien Ngouabi (Brazzaville- Congo)

Ndzani Ferdinand, Maître-Assistant de Géographie, Ecole normale supérieure, université Mariën Ngouabi, République du Congo.

Ngouala Mabonzo Médard, Maître-Assistant de Géographie, Ecole normale supérieure, université Mariën Ngouabi, République du Congo.

N'guessan Adjoua Pamela, Maître-Assistant de Sociologie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Soro Debegnoun Marcelline, Maître-Assistante de Sociologie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Yao Célestin Amani Maître de Conférences de Bioanthropologie, Université Félix Houphouët Boigny, UFR SHS - ISAD

Yassi Gilbert Assi, Maître de Conférences de Géographie (Ecole Normale Supérieure Abidjan)

SOMMAIRE

		Pages
SILUE Nahoua Karim	Le HCR et la gestion des réfugiés libériens en Côte d'Ivoire (1990-2012)	9
Maxime YAPI Kouadio Thomas KOUASSI Issoufou DIALLO	Appuis à l'éducation et à la formation dans l'autonomisation des femmes du département de Kaniasso (Nord-Ouest de la Côte d'Ivoire)	20
KONAN Kouamé Hyacinthe	Les communautés peulhs dans les territoires frontaliers au nord de la cote d'ivoire : entre stigmatisation et problèmes d'intégration	33
Sylvestre TCHAN BI MEITE Youssouf	Le leadership des organisations syndicales « solidaires » à l'épreuve de la gouvernance hybride des espaces de copropriété dans les quartiers d'habitat social à Abidjan	44
Benoit Bertrand ASSAMBA	Platon et le fondement de l'éthique républicaine dans la république	57
André G. Le Brun BIVEGUE-BIVEGUE Jean-Claude NDONG MBA	Croissance urbaine et enjeux environnementaux: l'exemple de la ville d'Oyem (Gabon)	72
BELLO ADAMOU Mahamadou	La construction des lieux de culte à l'université Abdou Moumouni de Niamey au Niger : de la concurrence entre associations à la communautarisation de l'espace universitaire	82
Habibou OUEDRAOGO	Gouvernance locale ou résilience territoriale : quels défis pour la décentralisation dans un contexte d'insécurité dans le centre-nord du Burkina Faso ?	96
Princillia Ermélynda EKOMBENG BIYOGO Léandre Edgard NDJAMBOU	Les impacts environnementaux et sécuritaires du transport des hydrocarbures au Gabon	107
Kouamé Firmin KOSSONOU Akoua A. ADAYÉ	Dérèglement climatique et adaptations des agriculteurs de la région de l'Agnéby-Tiassa (Sud de la Côte d'Ivoire)	119
Nasser SERHAN	Caractéristiques sociodémographiques et économiques des émigrés irréguliers de Daloa	138

Tchan André DOHO BI	Structuration des infrastructures routières et mobilité des populations dans la commune de Vavoua (Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire)	153
Affouet A-M N'DRI	Optimisation de la gestion des eaux par l'internet des objets dans la commune du Plateau (Abidjan)	166
Marc A. AMALAMAN Logbon KARIDIOULA DELY Iba Dieudonné	Renforcement des infrastructures hydrauliques dans la région du Bélier (Centre de la Côte d'Ivoire).	179
COULIBALY Sidiki Yousseuf	Systèmes de production des légumes sur l'estran lagunaire de la Brigade de la gendarmerie de Cocody (Abidjan- Côte d'Ivoire)	190
Fanta TRAORE Kobenan C. Venance KOUASSI Kolotioloma H. TUO Alain F. LOUKOU	Mobilité urbaine intelligente à Bouaké : enjeux et défis des Services de VTC	201
Mathias Y. LOUKOU H. Boni PKANGBA	Analyse de la mutation territoriale et enjeu de communication sociale dans le développement des villages AVB (Autorité de l'Aménagement de la Vallée du Bandama) centre de la Côte d'Ivoire : cas de Kongobo et de Fitabro de la sous-préfecture de Béoumi	215
TANO K. Perèze KOUADIO N. Arsène DIARRASSOUBA Bazoumana	Gouvernance urbaine à l'épreuve des pratiques informelles dans la cité portuaire de San Pedro (Côte d'Ivoire)	228
N'Guessan Séraphin BOHOUSOU Amin Prisca KOFFI Atsé Calvin YAPI	Offre éducative privée et accessibilité économique des ménages à l'enseignement secondaire dans la ville de Gagnoa (Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire)	240
Guy M. E. AFFORO Yao J-Aimé ASSUÉ Brou Émile KOFFI	Entrepreneuriat des femmes face à la pauvreté dans l'espace rural de la commune de Tiassalé (Côte d'Ivoire)	252
Abdoul G. KABA Mamadi KANTE Aboubacar SOUMAH	« Participation citoyenne et gouvernance locale en Guinée : cas de la commune urbaine de Siguiri en illustration ».	265

Seydou DIARRA Didier K. KONAN K. Issa SORO N. ASSI-KAUDJHIS	Gouvernance décentralisée face au défi du développement à Songon : quelle efficacité de la finance communale ?	281
T. Maximin SOMDA Jean Paulin KI Joël DABIRÉ Patrice TOE	Perceptions sociales et mécanismes de préservation et de protection par les villages de Konrombere et de Tani du corridor forestier de la boucle du Mouhoun au Burkina Faso	296
Georges KOUAME	Regroupement des villages, gouvernance foncière et conflits territoriaux dans la sous-préfecture de N'Guessankro, dans le département de Béoumi (Centre de la Côte d'Ivoire).	309
Estelle Zuo Epse DIATE	Impacts socio-économiques des activités touristiques dans le développement de la ville de Ferkessédougou (Côte d'Ivoire)	320
Akoissi I. Natacha YAO-ASSAHI Kouassi Paul ANOH Yapo B. OSSEY	Gestion des risques industriels à Abidjan sud : une faible implication des acteurs en question	331
Etelly N. KOUADIO Ali DIARRA	Stratégie de résilience à la problématique d'accès aux ressources en eau en milieu rural dans le bassin de la Lobo (Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire).	348
Célestin D. NIAMA	La décentralisation ou gouvernance locale en République du Congo : une pratique à l'envers (1992-2022)	361
El Hadji Rawane BA	Territorialisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) au Sénégal : quand le global l'emporte sur le local dans les communes de Parcelles Assainies (PA) et Gueule Tapee-Fass-Colobane (GTFC)	372
TANOAH A. Fernand BIKPO-KOFFIE C. YASSI Gilbert Assi	Gestion des déchets scolaires et dégradation de l'environnement des lycées publics d'Abobo	390
Solenko Gnenda	Évolution institutionnelle du Togo de 1991 à nos jours : entre ruptures et continuités, le jeu des acteurs	398
Koffi Landry DIBY Brou Émile KOFFI Yao J-Aimé ASSUÉ	Impacts de la dynamique territoriale sur la gestion foncière rurale dans le département de Bouaflé (Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire)	409

Gouvernance locale ou résilience territoriale : quels défis pour la décentralisation dans un contexte d'insécurité dans le centre-nord du Burkina Faso ?

Local governance or territorial resilience: what challenges for decentralization in a context of insecurity in the north-central part of Burkina Faso?

Habibou OUEDRAOGO

Université Joseph KY-ZERBO, Burkina Faso, Démographe
ouedraogohabibou2003@yahoo.fr

Résumé

Les crises et menaces sécuritaires auxquelles est confronté le Burkina Faso ces 10 dernières années constituent un blocage pour la mise en œuvre de la décentralisation dans ce pays. En effet, La décentralisation consacre le droit des collectivités territoriales à s'administrer librement et à gérer des affaires propres afin de promouvoir le développement à la base et de renforcer la gouvernance locale. La course vers la décentralisation au tournant des années 1990 en Afrique et particulièrement au Burkina Faso devrait permettre d'assumer ce développement local. Mais force est de constater après plus de 25 ans que les crises prennent de l'ampleur compromettant ainsi l'atteinte des objectifs de la décentralisation. L'étude a pour objectif principal de cerner les enjeux majeurs liés à la mise en œuvre de la gouvernance locale dans les zones à fort défis sécuritaire au Burkina Faso. Les sources de données et la méthodologie utilisées dans cette étude sont des données secondaires avec une analyse qualitative et analytique. Les résultats obtenus montrent que dans les faits, le processus de décentralisation a beaucoup régressé dans la région du centre nord avec la crise sécuritaire et reste toujours impulsé par le Gouvernement central. Pour compléter P. Sebahara (2012, p. 2) selon lequel les dysfonctionnements sont liés au montage institutionnel ; pour le cas de la région du Centre nord, les dysfonctionnements sont aussi liés aux effets de la crise sécuritaire. Le déplacement des acteurs locaux résidents vers les zones relativement sécurisées entraîne un dysfonctionnement dans la mise en œuvre du processus de décentralisation.

Mots-clés : gouvernance locale, résilience territoriale, insécurité.

Abstract

The crises and security threats facing Burkina Faso over the past 10 years have hampered the implementation of decentralization in the country. Decentralization enshrines the right of local authorities to freely administer themselves and manage their own affairs in order to promote grassroots development and strengthen local governance. The race towards decentralization at the turn of the 1990s in Africa, and particularly in Burkina Faso, should have made it possible to take on this local development. But after more than 25 years, it is clear that crises are gaining momentum, thus compromising the achievement of decentralization objectives. The main objective of the study is to identify the major issues related to the implementation of local governance in areas with high security challenges in Burkina Faso. The data sources and methodology used in this study are more secondary data with qualitative and analytical analysis. The results obtained show that in fact, the decentralization process has regressed significantly in the North-Central region with the security crisis and is still driven by the central government. To complement P. Sebahara (2012, p. 2) according to which the dysfunctions are linked to the institutional set-up; for the case of the North-Central region, the dysfunctions are also linked to the effects of the security crisis. The displacement of local resident actors to

relatively secure areas lead to a dysfunction in the implementation of the decentralization process.

Keywords: local governance, territorial resilience, insecurity.

Introduction

Le processus de la décentralisation en Afrique francophone consiste aux transferts de certaines fonctions de l'Etat central à des collectivités locales dont l'exécutif est élu et qui, sur un territoire juridiquement reconnu dispose de l'autonomie de décision, de l'autorité financière et de gestion. En effet, en attribuant aux collectivités territoriales une autonomie décisionnelle dans la fourniture des services publics locaux et surtout en leur donnant les ressources financières, la démarche décentralisatrice vise à mettre en adéquation les besoins des populations locales, la demande et l'offre de services collectifs (B. Dafflon et G. Guy, 2018, p. 6). Ainsi donc, le conseil municipal "règle par ses délibérations les affaires de la commune", principe qui garantit sans doute un développement à la base.

Entre 1960 et 1990, le Burkina Faso a connu depuis son indépendance, quatre régimes politiques qui ont eu une loi constitutionnelle pour base et sept régimes d'exception. Mais tous ces régimes étaient plutôt centralisateurs. C'est-à-dire que c'est le gouvernement au niveau central qui décidait de tout, malgré l'existence de communes à certains moments de l'histoire du Burkina Faso. La décentralisation au Burkina Faso n'est pas une chose nouvelle, elle remonte à 1959 avec la loi N°41/59/AL du 9 décembre portant création par décret pris en conseil des ministres de « délégations municipales dites « délégations initiales » destinées à préparer la mise en place des futures communes et à faciliter aux élites locales l'apprentissage de la gestion municipale ». Grace à cette loi, six communes furent mises en place dont deux de plein exercice (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) et quatre de moyen exercice (Banfora, Kaya, Koudougou et Ouahigouya). En 1960, la loi N°21/60/AN du 2 février permet la création des collectivités rurales, dont l'existence réelle est consacrée par le décret N°44/PRES/VPI/DI du 10 novembre 1960. En 1964, ces communes étaient au nombre de 83. En 1974, il sera créé onze départements qui constitueront avec les 83 communes, les collectivités territoriales décentralisées.

Depuis 1991, les autorités ont décidé de favoriser une citoyenneté active à la base en mettant le citoyen au cœur des actions de développement sur l'ensemble du territoire national. La stratégie adoptée est la mise en œuvre progressive de la décentralisation et le transfert du pouvoir aux autorités locales. Cette décision a été formalisée avec l'adoption de la Constitution du 02 juin 1991 dont l'objectif est « de promouvoir la démocratisation et le développement local ».

Le contenu de la libre administration des Collectivités Territoriales sera précisé par l'article 2 du code général des collectivités territoriales, disposant que « la décentralisation consacre le droit des collectivités territoriales (...) à gérer des affaires propres en vue de promouvoir le développement à la base et de renforcer la gouvernance locale ». Les principales compétences traditionnellement exercées par les communes ou les régions sont les suivantes :

- Les attributions administratives, notamment l'administration de l'état civil et la gestion urbaine ;
- Les services urbains de proximité : les marchés, les gares routières, les abattoirs, etc;
- Les services sociaux : les écoles primaires, la santé primaire et les maternités
- La coordination des efforts de développement des collectivités de base.

Ces responsabilités transférées aux communes les plongent dans une gouvernance locale qui vise à transférer le pouvoir aux populations locales en vue de réaliser un développement économique et politique qui soit mené par les populations elles-mêmes et qui met l'accent sur la réduction de la pauvreté telle que définit par le Fond d'équipement des Nations Unies et intégré dans la Stratégie Décennale 2017-2026 » de Mise en Œuvre de La Politique Nationale de Décentralisation (février, 2017, P.8).

Le Burkina Faso rencontre des difficultés dans la mise en œuvre des activités de gouvernance locale avec l'avènement de la crise sécuritaire. En effet, Depuis 2015, le pays est sous la menace du terrorisme avec comme corolaire des déplacements forcés et massifs de populations (Le nombre de PDI est passé de 1 999 127 à 2 062 534 entre le 28 février 2023 et le 31 mars 2023 soit une augmentation de 3,17% selon le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation, CONASUR), le retrait de l'administration publique de certaines zones touchées (notamment dans les régions Centre-Nord, Est, Nord, et Sahel), la fermeture des écoles (entre 2015 et 2021, le nombre d'établissements fermés est passé de 2 923 à 3 280 selon la Secrétariat Technique de l'Education en Situation d'Urgence) et des centres de santé (485 structures sanitaires fermées selon le rapport du Centre d'opérations et de réponse aux urgences sanitaires). Cette situation, entraîne des mobilités résidentielles sans oublier leurs conséquences au niveau professionnel et administratif. Elle limite les gouvernants locaux des communes dans la mise en œuvre des activités de développement dans leurs circonscriptions territoriales. La principale préoccupation de la présente étude se pose ainsi : Quels sont les enjeux de la mise en œuvre de la gouvernance locale dans les zones à fort défis sécuritaires ?

De manière spécifique, comment a fonctionné la gouvernance locale dans ces zones avant et depuis le début de la crise ? Comment se présente le jeu des acteurs entre Gouvernant local et population locale ? Quelles sont les solutions alternatives pour la continuité de la gouvernance locale dans ces localités ? L'étude a pour objectif principal de cerner les enjeux majeurs liés à la mise en œuvre de la gouvernance locale dans les zones d'insécurité. Les objectifs spécifiques sont : (i) analyser le processus de la gouvernance locale (ii) appréhender le jeu des acteurs entre gouvernance locale et population locale ; (iii) présenter les solutions alternatives pour la continuité de la gouvernance locale dans ces localités.

Elle est structurée en trois parties à savoir (i) présentation de la zone d'étude et méthode d'analyse, (ii) résultats de l'étude, (iii) discussion.

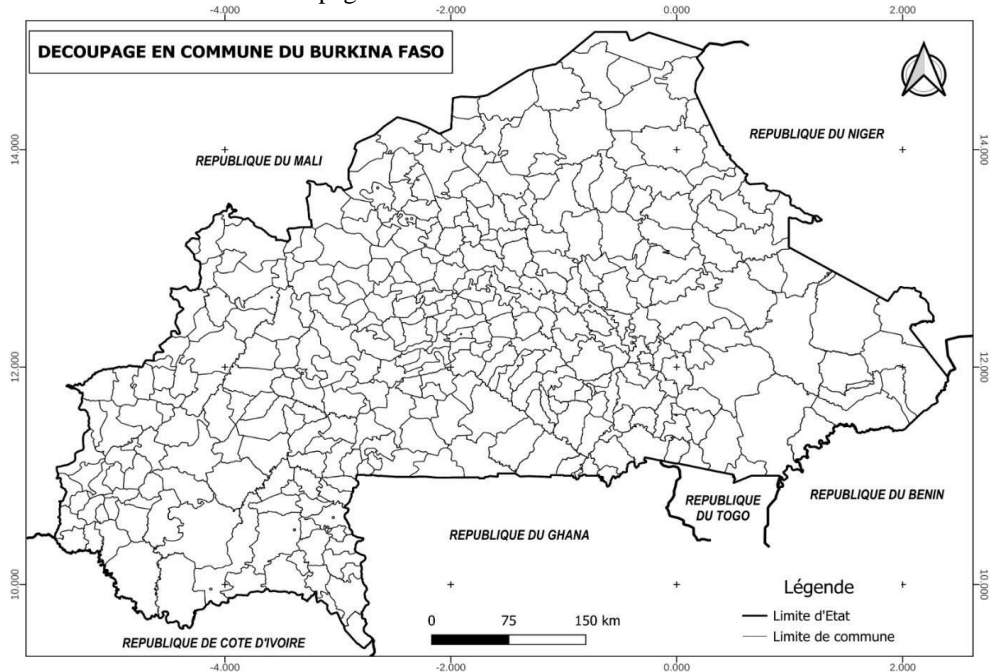
1. Présentation de la zone d'étude et méthode d'analyse

1.1. Présentation de la zone d'étude

Le Burkina Faso couvre une superficie de 274 200 km² et est subdivisé en treize (13) régions administratives, quarante-cinq (45) provinces et trois cent cinquante et un (351) départements.

À la faveur de la communalisation intégrale du territoire, le pays a été subdivisé en collectivités territoriales : la région et la commune (carte 1). Les collectivités jouissent d'un transfert de compétences et sont dirigées par des représentants élus des populations locales (les conseils municipaux et les conseils régionaux).

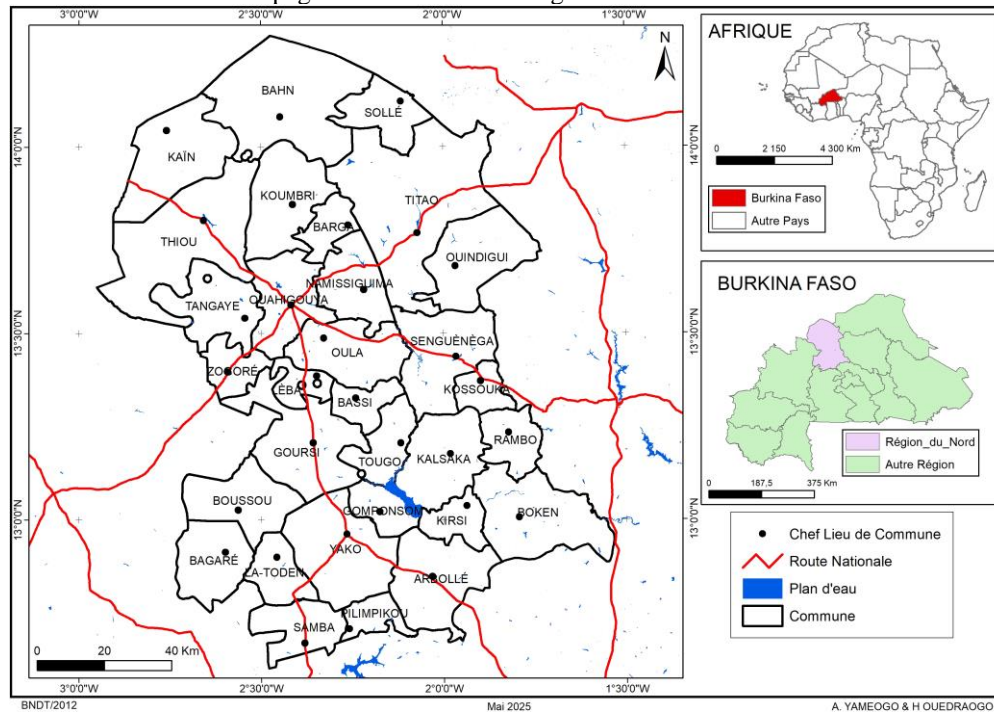
Carte 1 : Découpage administratif du Burkina Faso en communes



Source : Institut Géographique du Burkina (IGB), décembre 2024

La collectivité région du Centre-Nord est composée de 28 communes (carte 2). Le conseil régional du Centre-Nord compte 56 conseillers à raison de 2 conseillers représentant chacune des communes de la région.

Carte 2 : Découpage administratif de la région du centre nord en communes



Depuis 2017, la région du Centre-Nord est en proie à des attaques terroristes, avec à la clé un déplacement massif des populations vers les zones jugées « sécurisées ». Le Gouvernement burkinabè et ses partenaires tentent de juguler cette crise sécuritaire et humanitaire à travers de nombreuses réalisations. Les communes de Boala, Dargo, Nagbingou, Barsalogo, Pibaoré, Pissila, Guibaré, Tikaré, Rouko, Kongoussi, Yalgo, Boulsa, Tougouri et Bouroum sont toujours des communes difficilement accessibles et à risque. Au total, **2,974** ménages de **21,727** personnes (Tableau 1) ont effectué un déplacement selon le rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) d'avril 2023.

Tableau 1 : Typologie des déplacements identifiés

Commune, province, région, Localité de départ	Commune, province, région, Localité d'accueil	# de ménages	# de personnes	Motifs
Centre-Nord Namentenga Tougouri Taffogo	Centre-Nord Namentenga Tougouri	707	4,952	Menace/ Ultimatum
Centre-Nord Namentenga Zéguédéguin Lillougou	Centre-Nord Boulsa	875	6,125	Attaque terroriste Menace/ Ultimatum
Centre-Nord Namentenga Boulsa Goaga	Centre-Nord Boulsa	557	3,940	Attaque terroriste Menace/ Ultimatum
Centre-nord Namentenga Dargo Boko	Centre-Nord Boulsa	725	5,800	Attaque terroriste Menace/ Ultimatum
Sanmatenga, Boussouma, Sirgui	Sanmatenga, Kaya, secteur 4,5 et 7	30	210	Post attaque
Sanmatenga ; Pissila, Solomnoré, Tiou Poussé, Tiou Saanben, Tikato	Sanmatenga, Pissila	80	700	Post attaque
TOTAL		2,974	21,727	

Source : Tiré du rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) avril 2023.

Bien que les personnes déplacées internes (PDI) soient bien accueillies par les communautés hôtes, ces déplacements ont des conséquences sur les communautés d'accueil, qui subissent la pression en termes de besoins des nouveaux PDI, y compris en termes d'accès des élèves PDI dans les écoles qui pourrait être problématique.

1.2. Méthode d'analyse

La démarche méthodologique suivie pour l'étude se veut plus analytique. Elle a porté sur l'exploitation de données secondaires à travers l'exploitation de documents administratifs et scientifiques.

2. Résultats de l'étude

2.1. Fonctionnement de la gouvernance locale dans ces zones avant et depuis le début de la crise

Les définitions sur la gouvernance locale sont peu précises dans la littérature. Nous retenons celle proposée par l'UNCDF (Fonds d'équipement des Nations Unies) qui est le transfert de pouvoir aux populations locales en vue de réaliser un développement économique et politique qui soit mené par les populations elles-mêmes et qui met l'accent sur la réduction de la pauvreté. Cette idée de transférer des compétences aux collectivités locales trouve son origine dans l'hypothèse que les collectivités locales sont mieux à même que l'état centralisé de connaître les besoins des populations et de satisfaire efficacement.

Le Burkina Faso est organisé en collectivités territoriales qui est une subdivision du territoire dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Elle constitue une entité

d'organisation et de coordination du développement. Les collectivités territoriales sont : la région (au nombre de 13) et la commune (302 communes rurales, 49 communes urbaines). Le ressort territorial de la région est constitué par l'ensemble des territoires des communes qui la composent. L'organe délibérant de la région est le conseil régional. La commune est la collectivité territoriale de base. Le territoire de la commune est organisé en secteurs et/ou en villages. L'organe délibérant de la commune est le conseil municipal. Avant la crise sécuritaire, ces unités territoriales fonctionnaient avec les compétences suivantes qui les sont attribuées :

- Entreprendre toute action en vue de promouvoir le développement économique, social, culturel, environnemental et participer à l'aménagement du territoire ;
- Passer des contrats avec toutes personnes physiques ou morales, privées ou publiques, dont l'État, les autres collectivités territoriales et les établissements publics ou établir des rapports de coopération avec des organisations extérieures au Burkina Faso dans le respect de la souveraineté et des intérêts de la nation ;
- Entreprendre dans les conditions prévues par la loi et dans le cadre de leurs compétences propres, des actions de coopération qui donnent lieu à des conventions avec des collectivités territoriales de pays étrangers ou organismes internationaux publics ou privés œuvrant dans le domaine du développement ;
- Créer ou acquérir des établissements dans les domaines de l'enseignement, de la santé, de l'environnement ou dans tout autre domaine socio-économique ou culturel ;
- Créer des établissements publics locaux pour la gestion d'activités socio-économiques ou culturelles ;
- Acquérir des actions ou obligations dans des sociétés ayant pour objet l'exploitation de services locaux ou de services nationaux ouverts à la participation des collectivités territoriales.

Avec la crise sécuritaire on assiste à une désorganisation des attributions des compétences, où des activités qui relèvent des collectivités territoriales de base sont gérées au niveau régional/et ou nationale. Cette situation bouleverse le principe et le processus de la décentralisation qui est celui du développement à la base.

2.2. Jeux des acteurs entre Gouvernement central, local et population locale

2.2.1. Gouvernement central et local

L'État, à travers le Gouvernement et les différents départements ministériels, joue un rôle de premier plan dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de la décentralisation à l'échelle nationale. L'ensemble du processus est piloté par la Commission nationale de la décentralisation (CND) en collaboration avec le ministère de l'administration territoriale. Attachée à la Primature et appuyée par un collectif de bailleurs de fonds, la Commission nationale de la décentralisation (CND) réalise un travail de qualité en matière d'impulsion de la décentralisation à travers, entre autres, des recherches et des séminaires où les différentes catégories d'acteurs concernés par le processus participent. Cela lui permet de soumettre au gouvernement et au Parlement, des propositions pertinentes, c'est-à-dire tenant compte des dynamiques locales, en vue de l'élaboration ou de l'adaptation du cadre juridique et réglementaire de la décentralisation. Le rôle de l'État ne se limite pas à légiférer. La loi n° 041/98/AN du 6 août 1998 (articles 126 à 146) précise le cadre formel des rapports entre l'État et les collectivités locales. Ainsi l'article 126 stipule que « l'État entretient avec les collectivités locales, dans le domaine de leurs compétences, des relations contractuelles, d'assistance et de contrôle ». Le devoir d'assistance de l'État envers les collectivités locales s'exerce sous forme de subventions, de dotations spéciales, de mise à la disposition de ressources humaines ou matérielles ; d'appui technique et financier (art. 128). Par ailleurs l'État central régleme l'action de ses services déconcentrés.

Les processus de décentralisation et de développement à l'échelon communal mobilisent une série d'acteurs qui interviennent à des degrés divers et selon des logiques et des stratégies propres. Selon la Loi n° 042/98/AN du 6 août 1998 portant organisation et fonctionnement des

collectivités locales, le maire est l'organe exécutif de la commune et le conseil municipal en est l'organe délibérant (art. 80). Le conseil municipal définit les grandes orientations en matière de développement communal, notamment par l'adoption du plan de développement communal et le contrôle de son exécution (art. 83). Il est consulté sur toutes les décisions à prendre par d'autres organes et autorités sur des questions intéressant la commune ou engageant sa responsabilité (art. 84). Il contrôle aussi l'action du maire (art. 86). Le conseil municipal se réunit en session ordinaire une fois par trimestre sur convocation du maire (art. 92) et ses séances sont publiques (art. 100). Il peut toutefois se réunir en session extraordinaire (art. 93) ou siéger à huis clos sur tout ou partie de son ordre du jour (art. 100). La même loi précise également les attributions du maire (articles 118 à 127). Celui-ci est responsable, sous le contrôle du conseil municipal, de l'exercice des compétences attribuées à la commune. Il est ordonnateur du budget communal, officier d'état civil, représentant de la commune dans les conseils, commissions et organismes dans lesquels cette représentation est prévue par les lois et règlements. Il est aussi le représentant de l'État dans la commune (art. 122). Autrement dit, il est le chef de l'administration communale (art. 143).

De cette description du cadre juridique régissant les élus locaux apparaît leur double mission : celle de représenter la population qui les a élus et de gérer les affaires communales, d'une part, et celle de représenter l'État en tant que garant de l'intérêt général ou public, d'autre part. Ainsi jouissent-ils de compétences essentielles pour l'amélioration des conditions de vie des habitants de leur commune. Plusieurs directions et services déconcentrés de l'État dont les compétences s'étendent sur l'ensemble de la province accompagnent les autorités communales dans la mise en œuvre des activités de la commune. On peut citer, entre autres, les directions provinciales des secteurs suivants : enseignement de base et alphabétisation (DPEBA) ; action sociale ; agriculture (Centre régional pour la promotion de l'agriculture) ; santé (le centre médical avec antenne chirurgicale) ; Police nationale (direction et commissariat avec 35 éléments). Divers services provinciaux sont aussi présents : perception ; domaines ; enregistrement des timbres et des impôts ; Office national des postes (SPONP) ; Office national des télécommunications (SPONATEL) ; Société nationale d'électricité (SPSONABEL) ; environnement, eaux et forêts ; ressources animales ; sports et loisirs ainsi que le service de la brigade territoriale de gendarmerie nationale. D'autres services publics y ont également leurs sièges : le Haut-Commissariat de la province et la préfecture ; deux institutions bancaires : la Caisse populaire et la Caisse nationale d'épargne ; ainsi qu'un lycée provincial.

Ces différents services appuient les élus locaux dans la gestion des affaires communales. La Loi n° 041/98 du 6 août 1998 portant organisation de l'administration du territoire au Burkina précise le cadre de leurs interventions : « Les services déconcentrés de l'État concourent par leur appui à la réalisation des projets de développement économique, social et culturel des collectivités locales.

Avec la crise sécuritaire, on assiste à la disparition non seulement des services et directions déconcentrés mais aussi des premiers responsables des communes (environ une centaine d'agent travaillaient dans les communes), ainsi que la population communale (cf. tableau 1). Cette situation replonge le processus de la décentralisation à ces débuts qui, en plus des difficultés liées à l'absence de ressources financières et humaines (peu de techniciens au service des élus, qualification très faible de certains membres du conseil municipal), d'infrastructures de base telles que le bureau de la mairie ou des écoles, etc. viennent s'ajouter celles liées à la fuite des populations communales.

2.2.2. *Gouvernement local et population locale*

Dans notre étude, nous appelons population locale l'ensemble des associations, des organisations non étatiques, des groupements et de la société civile. Tous ces acteurs contribuent au développement de la commune. Dans le centre Nord, ils sont diversifiés et représentent entre autres des organisations non gouvernementales locales, des associations religieuses, des associations ou groupements de femmes, de jeunes, de commerçants, de propriétaires de mobile money privés, des comités de gestion des forages, des coopératives, des

syndicats, etc. Dans les faits, et comme le souligne P. Sebahara, (2000 : p.17) toutes les composantes de la société civile ne jouent pas un rôle d'acteurs du développement (au sens moderne du terme), ni ne reflètent une vie associative véritable. Certaines d'entre elles (30%) manquent en effet d'objectifs clairs. Elles sont généralement peu structurées et reposent souvent sur des individualités fortes. En outre, la population locale est non seulement un lieu où s'expriment des solidarités multiples mais aussi un espace où peuvent survenir la concurrence et les conflits entre les acteurs. Ainsi reconnaître et entretenir les potentialités des organisations de la société civile, tout en faisant preuve de sélectivité parmi celles-ci, constitue un défi majeur auquel sont confrontées les agences de coopération qui interviennent dans le développement local (P. Sebahara, 2000 : p.17).

2.2.3. Les bailleurs de fonds

Les acteurs de la coopération internationale dans leur diversité jouent un rôle de plus en plus important dans le développement local ; la tendance s'accroît avec la crise sécuritaire où beaucoup d'interventions dans le centre nord sont l'œuvre des humanitaires et des chercheurs en plus de l'État. Au niveau des missions qu'ils remplissent, il y a l'appui matériel (par exemple des fournitures aux écoles et au centre médical), l'appui financier (pour la construction du bureau de la mairie et l'aménagement du marché), l'appui technique, l'appui aux initiatives locales (soutien aux organisations à la base : ONG, groupements paysans, association de femmes, etc.).

Quant aux zones d'intervention, certains acteurs interviennent dans les limites du territoire communal, d'autres dans la commune et dans les départements avoisinants, et d'autres encore dans la commune et dans plusieurs provinces ou départements, voire dans les deux à la fois. Ce constat a été fait par P. Sebahara en 2000 lors d'une étude sur la commune de Ziniaré.

Les domaines d'interventions diffèrent également d'un acteur à l'autre. Ils varient du développement rural à la mise en place des infrastructures administratives locales en passant par l'appui aux secteurs de la santé, de l'éducation, de l'économie sociale, de l'hydraulique ou des aménagements routiers. Il faut noter qu'il n'y a pas de synergie dans les interventions de telle sorte que certains acteurs développent des programmes similaires sur une même zone sans qu'il y ait une concertation entre eux.

2.3. Solutions alternatives pour la continuité de la gouvernance locale dans ces localités

Le Centre-Nord est la région la plus touchée par la crise humanitaire que connaît le Burkina Faso. A la date du 30 avril 2022, selon les données du Secrétariat permanent du Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (SP/CONASUR), la région enregistrait 657 041 Personnes déplacées internes (PDI), soit 34,54% du taux national (1 902 150), dont 412 201 enfants (62,74%) et 150 208 femmes (22,86%). On assiste à une délocalisation des gouvernants locaux ou la collectivité territoriale de base que sont les communes. La gouvernance locale est désormais assurée par plusieurs structures dont l'Etat central à travers le SP/CONASUR et ses Partenaires techniques et financiers (PTF), la collectivité territoriale de la région, pour une prise en charge holistique de ces PDI. En termes d'abris, 73 sites d'accueil ont été aménagés dans toute la région, où sont érigées des milliers de tentes de fortune. C'est dire que des communes (cf. tableau 1) ainsi que leurs responsables (environ une centaine pour le cas du Centre Nord) ont été déplacées. La direction régionale en charge de l'action humanitaire du Centre-Nord a réussi à intégrer certaines PDI dans des familles d'accueil. La gouvernance locale cède sa place à une résilience territoriale où les sites d'accueil ou cités communales deviennent un rassemblement des habitants des collectivités territoriales de base. Pour un développement local de ces sites d'accueil, des infrastructures connexes comme les latrines et les forages ont été réalisées et/ou réhabilitées.

3. Discussion

Le processus de décentralisation au Burkina Faso est éprouvé par des enjeux sécuritaires en plus de ceux institutionnels, politiques, sociaux et économiques qui existaient. L'étude a abouti à des résultats qui méritent d'être discutés en lien avec les conclusions d'autres auteurs. Avant la crise sécuritaire, les collectivités territoriales avaient de la peine à avoir leur autonomie pour une gestion adéquate et l'administration de leurs affaires propres. Cet état a été souligné par A. K. Ouédraogo (2016, p. 40), selon lesquels les actions entreprises jusque-là n'ont pas permis d'atteindre un état de libre administration et de gestion des affaires propres des collectivités territoriales par les élus locaux et de renforcer la gouvernance locale, ni de vaincre les résistances des administrations de l'État central, encore moins de remédier à des maux tels que la faible mobilisation des ressources financières par les collectivités territoriales, l'analphabétisme et l'illettrisme de certains élus, les insuffisances des instruments d'aménagement et de planification du développement, la mauvaise gestion des deniers publics, l'incohérence des textes ou la méconnaissance, par les élus, de leurs rôles.

L'étude note que dans les faits, le processus de décentralisation a beaucoup régressé avec la crise sécuritaire et reste toujours impulsé par le Gouvernement central. Et pour compléter l'affirmation de P. Sebahara (2012, p. 2) selon lequel les dysfonctionnements sont liés au montage institutionnel ; pour le cas de la région du Centre nord, les dysfonctionnements sont liés aux effets de la crise sécuritaire. En effet, avec le déplacement des gouvernants locaux, de l'administration et même de la population locale, le processus de décentralisation ne suit plus son cours ; alors qu'elle devrait pourtant être un syncrétisme des aspirations de multiples acteurs (J. Marie et I. Eric, 2010, p. 4) pour un développement local harmonieux au bénéfice des populations à la base. Cette situation interpelle les différents acteurs à repenser la mise en œuvre de la décentralisation en situation de crise. Il s'agit dans un tel contexte de redéfinir les rôles des gouvernants locaux dans les sites des déplacés où sont délocalisées les habitants des communes. En d'autres termes, il faut responsabiliser les autorités communales dans les cités communales où vivent les personnes déplacées internes (PDI).

Conclusion

La mise en œuvre effective du processus de décentralisation en cours au Burkina Faso connaît des difficultés tout comme pour la plupart des pays ouest-africains. Ces difficultés sont d'ordre institutionnels, politiques, sociaux et économiques auxquelles s'ajoutent celles liées à l'inaccessibilité des collectivités territoriales dues à la crise sécuritaire pour le cas du Burkina Faso. Cette situation complique et retarde le processus de décentralisation qui a besoin de tous les acteurs du développement à l'échelon local c'est à dire : la mairie (le maire et les conseillers municipaux), les services déconcentrés de l'État, le gouvernement central et les départements ministériels, les composantes de la société civile (ONG locales, associations, organisations religieuses, organisations paysannes, chefs coutumiers) et les agences de coopération (agences bilatérales et multilatérales, ONG internationales). Par ailleurs, il convient de constater que le déplacement des acteurs locaux résidents vers les zones relativement sécurisées entraîne un chômage technique si rien n'est planifié pour les occuper dans les sites d'accueil où vivent désormais les populations locales.

Si le transfert de compétences et de ressources financières par l'État aux collectivités territoriales pour qu'elles jouissent de la personnalité morale ainsi que de l'autonomie financière et de gestion, à travers la responsabilisation des représentants élus au niveau local, peine à être une réalité avant la crise (A. Soma, p.730), le constat est que cette situation s'est aggravée avec la crise. D'autres maux ont vu le jour tel que le chômage technique des différents acteurs locaux (maire ou délégation spéciale, 1^{er} et 2^{ème} adjoint du maire, secrétaire général, comptable, agent technique municipale...etc.). Il est donc important de repenser à une nouvelle redistribution des rôles et des tâches. Le troisième cycle de la décentralisation engagé pour la période 2015-2040 devra intégrer cette donne aux fins de mieux responsabiliser les collectivités territoriales et permettre le développement à la base. Cette nouvelle dynamique devra s'appuyer

sur une réelle volonté politique qui doit permettre d'éviter que les enjeux de la décentralisation se transforment en de véritables freins pour celle-ci comme le souligne A. Soma (2021. p.730).

Références bibliographiques

AYENA Tchabagnan, 2003, *Gouvernance locale et renforcement des capacités. Quelques pistes de réflexion pour un développement territorial durable des collectivités rurales*, Centre de recherche sur le développement territorial, Université du Québec à Rimouski, rapport de recherche n°3, 49 p.

CHAUTARD Guy, VILLALBA Bruno et ZUINDEAU Bertrand, 2003, « Gouvernance locale et Développement durable », Dossier 2 : Développement durable et territoires, mis en ligne le 01 novembre 2003, consulté le 21 avril 2021, URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/1068>.

CORMIER Antoni, 2010, *La mobilisation des acteurs dans les initiatives locales de mise en oeuvre du développement durable au Burkina Faso*, Mémoire de Maîtrise de Géographie, Université du Québec à Montréal, 259 p.

DAFFLON Bernard et GUY Gilbert, 2018, *La décentralisation au Togo : analyse économique et institutionnelle, Formation des formateurs*, Lomé et Notsè, 70 p.

Document de « Stratégie décennale de mise en oeuvre de la politique nationale de décentralisation ». Version du 24/02/2017

International Peace Institute (IPI), 2018, *Le rôle de la gouvernance locale dans la pérennisation de la paix*, 8 p.

KAMAL EI-Batal, 2012, *La gouvernance synergique : une stratégie de développement local, Cas des municipalités régionales de comté québécoises*, Thèse de Doctorat en Administration, Sciences de Gestion, Université du Québec à Trois-Rivières, Université de Sherbrooke, 493 p.

KY Abraham, 2010, *Décentralisation au Burkina Faso : une approche en économie institutionnelle*, Thèse de Doctorat en sciences économiques et sociales, Université de Fribourg, Suisse, 275 p.

MARIE Jérôme, IDELMAN Eric, 2010, « La décentralisation en Afrique de l'Ouest : une révolution dans les gouvernances locales ? », *EchoGéo [En ligne]*, mis en ligne le 20 septembre 2010, consulté le 01 mai 2021, 15 p.

MATD, 2016a, *Politique nationale de décentralisation au Burkina Faso, Document d'orientation de la décentralisation*, 40 p.

MATD, 2016b, *Vision prospective de la décentralisation (VPD) au Burkina Faso à l'horizon 2040*, 122 p.

MATD, 2016c, Recueil de textes régissant les collectivités territoriales, 42 p.

OUEDRAOGO Abdoul Karim, 2016, *La conception d'un dispositif de pilotage de la décentralisation au Burkina Faso : cas de la conférence nationale de la décentralisation*, Master en management des organisations et des entreprises, 2IE, 79p.

OUEDRAOGO Moussa, 2016, *Décentralisation et dynamiques locales de développement durable au Burkina Faso : étude de cas dans les communes rurales dans la région de la Boucle du Mouhoun dans la partie nord-ouest du pays*, Thèse de Doctorat en Géographie, Université du Maine, France, 342 p.

SEBAHARA Pamphile, 2012, « La construction des institutions municipales au Burkina Faso : enjeux, contraintes et potentialités », *Engager l'anthropologie pour le développement et le changement social, Bulletin de l'APAD (en ligne)*, n°34-36, consulté le 10 décembre 2020. URL: <http://journals.openedition.org/apad/4126>, 16 p.

SEBAHARA Pamphile, 2000, « Acteurs et enjeux de la décentralisation et du développement local Expériences d'une commune du Burkina Faso », *Document de réflexion ECDPM n° 21*, 31p.

SOMA Assonsi, 2021 « le troisième cycle de la décentralisation au Burkina Faso : enjeux de mise en oeuvre entre gouvernement central et acteurs locaux », Lomé Presses de l'UL 2021.